

Le Cercle des Experts

BLANCHIMENT D'ARGENT

Une menace majeure pour la transparence financière

Par **Mohamed LAHYANI** | Edition N°:6433 Le 17/01/2023 | Partager



Mohamed LAHYANI est expert-comptable et commissaire aux comptes au cabinet *Audit & Analyse*. Il est aussi Président de la Commission fiscale et juridique du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Il est auteur de nombreux ouvrages sur l'audit fiscal, l'audit comptable, évaluation des sociétés, fusion, consolidation, contrôle de gestion, IFRS...

La lutte contre le blanchiment de l'argent sale est devenue une priorité de la communauté internationale. L'objectif visé est d'empêcher la réintégration dans le secteur économique de l'argent issu de l'activité d'organisations criminelles, afin de les priver de leurs revenus et de saper leur puissance.

Il est primordial que tous les responsables économiques prennent conscience du danger et soient capables de déceler les opérations suspectes.

La globalisation des marchés et la libre circulation des capitaux, quelle que soit leur origine ou leur nature, offrent aujourd'hui des moyens faciles pour blanchir de l'argent acquis illégalement dans des activités diverses. Les progrès des techniques bancaires et des télécommunications permettent à l'argent de circuler facilement et anonymement par transaction électronique, repoussant ainsi à l'infini les frontières de ce paradis de l'escroquerie.

On constate aujourd'hui que les pays ayant sensiblement renforcé leur contrôle sur les institutions financières de dépôt, les spécialistes du blanchiment des capitaux s'adressent de plus en plus aux établissements financiers non traditionnels et aux

autres professions recevant des espèces afin de convertir des capitaux illégaux en fonds légitimes. Certains acteurs de la chaîne de valeur se trouvent ainsi impliqués de plus en plus souvent dans des affaires de blanchiment de capitaux.

Plusieurs sessions de formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent se sont déroulées dernièrement au Maroc dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de la Justice, le ministère de l'Economie et des Finances, l'ANRF (Autorité nationale du renseignement financier). Elles sont destinées à sensibiliser les intéressés aux dispositions de la loi n°12-18 modifiant et complétant le code pénal et la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ainsi qu'aux derniers développements dans le combat contre ce fléau.

Des professionnels au contact de l'entreprise (les établissements de crédit, les banques, les experts-comptables, les comptables agréés, etc.) assurent des différentes missions. Ces atouts indiscutables devraient leur permettre par la détection d'indices suspects ou de situations anormales de jouer un rôle important dans la mise au jour des activités de blanchiment d'argent menées par les criminels de tout genre et de contribuer ainsi à la lutte contre le crime organisé, condition de survie essentielle pour toute profession.

■ **Manipulation des documents commerciaux: les fausses factures**

Il faut deux sociétés pouvant prétendre à des rapports commerciaux. La fausse facture va permettre aux mafieux de transformer l'argent liquide en monnaie scripturale tout en justifiant leurs revenus. Les structures et l'activité de la société peuvent, même lorsque les montages sont élaborés, laisser transpirer un certain nombre d'indices qui, lorsqu'ils sont suffisamment nombreux, doivent éveiller l'attention du professionnel de la comptabilité.

■ **Structures**

Toutefois, les formes juridiques ont vocation à intervenir dans le processus de blanchiment. Le choix de la forme, entre la SARL, la SARL d'associé unique, et la SA par exemple, dépendra essentiellement du niveau de «professionnalisation» des organisateurs, mais il ne s'agit pas là d'une règle intangible: une société de petite taille peut faire partie d'un réseau étendu. Par ailleurs, les sociétés commerciales ne sont pas les seules utilisées: les SCI permettent de dégager des plus-values importantes lorsque la conjoncture est favorable au marché immobilier et peuvent servir à justifier des flux financiers énormes. Même les associations sont utilisées car elles constituent d'excellents paravents, sous couvert d'œuvre en faveur du développement des échanges culturels.

■ **Existence de la cohérence**

Malgré cette corrélation apparente, la présence de blanchiment peut exister:

- par des procédures de surfacturation ou de sous-facturation,
- par le versement de commissions excessives,
- par une production vendue qui dépasse largement les capacités techniques décrites en comptabilité.

■ Le libellé de l'objet social n'est qu'un prétexte

- Le positionnement sur des activités à forte tradition de règlement en espèces;
- Les entreprises qui effectuent la majorité de leurs ventes et font donc la plus grande partie de leur chiffre d'affaires en espèces, par des opérations au comptant;
- les entreprises dont l'activité génère des écarts entre les bénéfices déclarés et les stocks vendus;
- les entreprises d'import et d'export.

■ La progression du chiffre d'affaires est fulgurante

- Une entreprise nouvellement créée au Maroc enregistre immédiatement un afflux de commandes en provenance de l'étranger,
- par suite d'une reprise ou d'un changement de direction, une entreprise dont le chiffre d'affaires n'a jamais dépassé 6 millions de DH au cours des dix dernières années, le porte à 250 millions de DH en deux exercices.

Le marché est certes actif, mais la performance individuelle ne résulte d'aucun redéploiement interne perceptible. Il y a substitution instantanée des partenaires, clients mais aussi fournisseurs et cela :

- sans plan de réforme des réseaux d'approvisionnement et de distribution,
- sans recapitalisation ou demande de concours bancaires en soutien de développement du cycle d'exploitation,
- sans générer des charges annexes nouvelles (garanties à l'exploitation, assurance fret, conseil juridique...).



La globalisation des marchés et la libre circulation des capitaux offrent aujourd'hui des moyens faciles pour blanchir de l'argent acquis illégalement dans des activités diverses. Les progrès des techniques bancaires et des télécommunications permettent à l'argent de circuler facilement et anonymement par transaction électronique, repoussant ainsi à l'infini les frontières de ce paradis de l'escroquerie (Ph. DR)

■ Financement

Les caractéristiques du financement de ces sociétés se déduisent assez facilement de tout ce qui précède :

- absence d'appel aux concours bancaires traditionnels fût-ce sous forme d'autorisation de découvert,
- autofinancement permanent de cycle d'exploitation. En elles-mêmes, ces caractéristiques n'ont évidemment rien d'inquiétant, bien au contraire.

Mais dans le cadre qui nous intéresse, elles résultent d'un contexte peu ordinaire: une clientèle de sociétés internationales, sur un marché où l'offre peut être abondante, opère tous ses règlements à la réception de factures, et souvent accepte un large prépaiement (acomptes en sommes rondes).

Dans le même temps, quelques dizaines de fournisseurs aux quatre coins du globe continuent à supporter un délai de règlement supérieur au délai moyen du secteur. Aucune relance n'est effectuée et les commandes sont toujours honorées.

Concours de plusieurs indices

Il paraît évident qu'un seul indice est insuffisant pour que le professionnel de la comptabilité puisse avoir un doute sur le caractère suspect d'une transaction, celui-ci intervient en aval, et le travail d'investigation se fait en amont auprès des banques et les autres établissements financiers qui reçoivent et émettent les fonds. Le concours de plusieurs indices, «le faisceau d'indices», lui permettra peut-être de se faire une idée sur la nature des activités d'une société dont il produit ou examine les comptes.

Les opérations effectuées sur une base commerciale

Pour qu'une personne blanchisse des sommes importantes, elle doit obligatoirement utiliser les services offerts par les secteurs bancaires et financiers. Il lui faut des sociétés écrans pour masquer l'identité du propriétaire des fonds, et des sociétés ayant ou supposées avoir une activité économique ou commerciale.

Des structures spécifiques vont permettre le brouillage des pistes et empêcheront d'identifier l'origine illicite des biens ou des revenus. Le secret bancaire est propice à cette première opération de camouflage. Mais il ne sert à rien à un trafiquant de posséder des comptes dans telles zones s'il ne peut utiliser son argent. Il lui faut encore en rapatrier au moins une partie qu'il pourra éventuellement dépenser ou qu'il pourrait investir dans des sociétés et entreprises qui lui fourniront des revenus légaux.

A cet argent, il faut une cause. S'il justifie de revenus importants en créant une société ayant une activité d'import-export ou de services, il lui suffit de quelques fausses factures pour montrer qu'il a une créance et que celle-ci a une cause. Il faudra alors aux autorités judiciaires obtenir des informations financières sur le contractant. La cause qu'apporte une fausse contrepartie contractuelle ne permettra pas à l'examen classique de la comptabilité de laisser transpirer la nature véritable des activités de la société de façade que le délinquant contrôle dans le pays où il souhaite transférer les fonds pour en disposer, et pratiquement tous les procédés de blanchiment utilisent le droit des contrats pour faire apparaître la cause, c'est le procédé le plus couramment utilisé.

Autre exemple: un commerçant qui vend un bien à 50.000 DH peut très bien prétendre l'avoir vendu à 70.000 DH et blanchir 20.000 DH qui proviennent d'un commerce illicite. Un autre qui se livre à un trafic illégal pourrait le couvrir en gonflant le nombre de ses entrées.

La société de façade utilisée pour blanchir l'argent sale est alors bien intégrée dans le secteur économique légal. Il est difficile de prouver que le prix de la chose vendue, que le coût de la prestation de services ou le nombre des prestations effectuées sont gonflés artificiellement pour permettre de telles opérations, à moins qu'il y ait distorsion entre le chiffre d'affaires et les capacités de l'entreprise, ce qui pourrait constituer un indice évident.